

Point 1 : Projet TEMPO


Le directeur régional a débuté cette instance par un petit point sur ce nouveau projet annoncé le 5 juillet dernier en CSE central : à partir de septembre 2023, les tranches d'infos nationales et internationales du 12/13 et du 19/20 seront portées par les régions, avec une partie nationale et internationale au sein des journaux régionaux.

Le directeur régional a précisé « que l'on n'en sait pas plus pour l'instant mais que l'on disposera d'éléments dès Septembre ».

Cliquez :

[-ICI](#)  [pour retrouver le compte rendu FO du dernier CSE central évoquant ce projet Tempo.](#)

[-ICI](#)  [pour retrouver le tract FO « un mauvais tempo ? »](#)

[-et ICI](#)  [pour retrouver la résolution intersyndicale suite au dernier CSE du Siège \(où le point Tempo n'a pas pu être traité comme il aurait dû\)](#)

Point 2 : Les audiences

Fanny Kliepfel a présenté aux élus les résultats suivants :

-Les JT :

Pour la période de Janvier à Juin 2022, nous sommes à peu près au même niveau que l'an dernier sur la même période :

- 11h50 : 9%
- 12/13 régional : 15,7%
- 18h30 : 7,6%
- Édition locale : 11,5%
- 19/20 régional : 14,6%

Les « points faibles » sont les samedi midi, et, dans une moindre mesure, les samedi soir. Sollicité pour analyser les causes, le service des études devrait rendre sa copie très bientôt. Le dimanche midi est en hausse. Le soir, lui, est stable.

-Les autres rendez-vous :

« EDR » et « Ça Roule En Cuisine » font une bonne moyenne. Dès septembre, "Succulent" viendra remplacer « CREC » (qui s'arrête). A noter que les antennes des Hauts de France, de Bourgogne Franche Comté et de Centre Val de Loire sont intéressées pour participer à ce nouveau magazine.

Les audiences des « cases docs » et de « Courant d'Est » le dimanche à 12h55 ne sont pas bonnes. Pour « La France En Vrai », passer du lundi soir au jeudi soir a été défavorable ; en revanche, les scores en REPLAY sur le numérique sont très bons.

-Pour la rentrée :

La matinale « Vous Etes Formidables » changera d'horaire : elle passera de la case de 9h à celle de 10h.

Concernant les futures PAE, les projets suivants sont envisagés : le « Livre sur La Place », le derby de basket Nancy/Strasbourg en octobre, la St Nicolas à Nancy + les marchés de Noël de Strasbourg le 25 novembre.

La captation et diffusion des matchs de handball féminin ne devrait pas être reconduite, l'audience étant très décevante, et la motivation ainsi que l'implication du club par rapport aux contraintes liées aux retransmissions tv (et notamment les changements d'heures pour les matches) n'est pas au rendez-vous non plus.

Point 3 : Point emploi

-Poste de JRI de Sarreguemines :

Après 3 parutions, aucune demande de mobilité n'a été faite. Trois CDD ont postulé, mais la direction estime qu'aucun des candidats n'a cumulé suffisamment de jours pour être présenté en COCA.

Les élus ont demandé combien de jours minimum un CDD devait avoir effectués. Sur cette question, la direction reste évasive et invoque un changement de pratiques (avec désormais, en théorie, une priorité à la mobilité) mais sans pour autant donner de chiffres précis.

En attendant une republication en septembre, un « contrat long » sera proposé à un CDD jusqu'à la Toussaint, mais avec 4 jours par semaine (au lieu de 5) du lundi au jeudi et un week-end par mois.

Questionnée par les élus sur cette particularité, la rédactrice en chef explique que cela va permettre de "mieux gérer les ETP" jusqu'à la véritable embauche, qui sera alors un temps plein sur 5 jours.

-Poste de rédacteur à Sarreguemines :

Dans l'attente d'une réponse d'une salariée pour une éventuelle mobilité, un contrat long (jusqu'à la Toussaint) sera proposé à un CDD comme pour le poste de JRI.

-Poste de JRI à Metz laissé vacant suite au départ de Guillaume Robin :

Il sera redéployé en JRR avec compétence complémentaire « image » et publié en septembre.

-Poste d'organisateur d'activité :

FO ayant effectué le 23 juin dernier une demande afin que Luc Grandjean soit, après la rentrée, en détachement syndical à plein temps, la direction a lancé une consultation pour une mission à compter du 1er août. C'est Alexandre Ledoux-Petit qui a été retenu. Il sera en doublure avec Luc durant tout le mois d'août. Ses tâches de responsable de régie et de référent UTS seront dispatchées auprès des autres cadres techniques.

-Poste de vidéo libéré suite à la reconversion de Kamel Kalfouni :

La direction n'envisage toujours pas de remplacer le poste à plein temps, elle aura recours à des CDD si besoin.

-Pilote web :

Le rédacteur en chef adjoint qui occupe le poste souhaite quitter l'encadrement et rejoindre la filière reportage au sein du BRI (sur le poste libéré par Laura Striano).

Il reste à son poste pour l'instant, en attendant qu'un remplaçant soit trouvé, au plus tard à la fin de l'année. Pendant ce temps, le poste libéré par Laura Striano sera gelé, et un CDD long va être proposé.

-Poste de rédacteur en chef adjoint suite à la nomination de Céline Tognazzi au poste de rédacteur en chef :

La demande de comblement de poste de RCA a été demandée le 8 juillet. Dans l'attente, Arnaud Salvini est prolongé dans sa mission d'intérim jusqu'à la fin de l'année.

Point 4 : Organisation de la rédaction et de la présentation

- Depuis juin, Francine Dubail est en cours de formation pour la prise en charge du planning des journalistes. Déchargée de l'encadrement des JT, elle conservera la préparation et la présentation des « Dimanche en Politique ». C'est la rédactrice en chef qui prendra le relais de la planification à ce moment-là, ainsi que pendant ses congés.
- Thierry Gelhaye assurera l'encadrement du 19/20, qu'il co-présentera avec Aurélie Renard du lundi au jeudi. Il participera également à la nouvelle émission "Le Saviez-Vous", à 18h53 (diffusée en même temps que la locale de Metz pour le public de la Lorraine Sud). En régie, c'est la rédactrice en chef qui assurera l'encadrement éditorial pour ce JT du soir.
- Les 3 autres adjoints auront en charge le 12/13 et le week-end par roulement. La direction a ajouté que cette nouvelle organisation devrait réussir à soulager le travail des adjoints. A prendre aussi en compte : la tension régnant sur le travail des présentateurs !
- Pour le 12/13, la présentation sera assurée par Anne-Sophie Pierson et Laurence Duvoid en alternance.
 - Régis Gaudu continuera à assurer la présentation du week-end.
- La page « sport » sera prise en charge en alternance une semaine sur deux par Yoann Rodier et Samuel Mulin.
- « L'Essentiel De La Semaine » est supprimé.
 - 11h50 : Robin Droulez assurera la présentation (Inès Pons-Teixeira, qui a testé ne souhaite pas poursuivre). Une CDD (Marine Schneider) devrait renforcer le dispositif à l'automne.
- Les « Dimanche en politique » seront enregistrés les jeudis, les numéros de "Le Saviez-Vous" les lundis et mardis.

Points 5 : Délai de prévenance de 7 jours pour les RTT employeur

C'est effectivement ce que l'accord collectif prévoit, avec toutefois mention du fait qu'il est possible de passer outre lors de circonstances exceptionnelles, avec l'accord du salarié.

Les élus ont rappelé que la pose d'une « RTT employeur » devrait entraîner de façon automatique l'envoi d'un mail d'information aux salariés.

La direction a évoqué le fait que les plannings bougent beaucoup mais a concédé que la planification des RTTE doit se faire dans le cadre d'échanges.

Point 6 : Bilan 2021 de la médecine du travail

Les 2 médecins du travail de Nancy et de Metz n'étant pas disponibles, les élus ont demandé le report du point.

Questionné sur l'affichage informatif, la direction a précisé que « cet affichage obligatoire concernant les informations sur les médecins du travail est à jour » : il se situe dans le petit local "photocopieur" au rez-de-chaussée.

Point 7 : Bilan hygiène, santé, et conditions de travail 2021

Dans ce bilan, plusieurs constats ont été effectués :

- Le nombre d'accidents de travail est en baisse : l'une des explications est le confinement, et le fait que durant cette période, les JT ont été mutualisés.
- Parmi les formations en matière de santé, on a noté celles sur les techniques de défense, sur l'ergonomie, ou la lutte contre le harcèlement
- Autres temps forts : le déploiement de l'accord sur le télétravail et la signature d'avenants aux contrats de travail
- Mentionnés aussi, les ateliers de mise à jour du DUER, l'équipe de veille locale concernant les salariés de Metz ou encore le COPIL suite à l'expertise de CEDAET.
- Durant les ateliers DUER, un accent a été mis sur la campagne Axomove (destinée à lutter contre les troubles musculo-squelettiques)
- Parmi les projets 2023, on note la mise en place d'une « journée santé », ainsi qu'un « plan mobilité » (destiné à recenser les actions en faveur des trajets « domicile travail », avec un diagnostic tenant compte des contraintes de chaque collaborateur). Ce plan est une obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés.
- Concernant les Aviwest, une fiche de préconisations existe, mais la direction en attend une nouvelle qui sera remise avec chaque équipement (avec explication des dangers et recommandations pour l'utilisation grâce à des petites icônes).

Point 8 : Projet de mise en place de tri sélectif

L'objectif consiste à améliorer le dispositif déjà en place. Betty Claudel a apporté des précisions : très prochainement, il sera possible de trier le plastique et les bouteilles en aluminium, mais pas le verre, car il y a des bacs au niveau du parc des expositions. Par ailleurs, des containers de récupération de piles usagées sont en train d'être mis en place.

La direction a souscrit un contrat avec Véolia mais rien n'empêche de recourir ponctuellement à d'autres prestataires comme l'APF (association des paralysés de France) avec qui France TV a déjà un partenariat.

Le service IMG est en attente de la livraison de bacs pour Nancy, Metz ainsi que pour les bureaux excentrés. Une communication sera faite à la rentrée sur les détails de ce projet.

Point 9 : Caméras de surveillance à Metz

Les salariés de Metz ont découvert avec surprise l'installation d'une caméra au niveau de la terrasse au 2ème étage.

En instance, la responsable IMG nous a indiqués ne pas avoir été prévenue, ni par le syndic, ni par le propriétaire des locaux. Après avoir pris des renseignements, elle a pu apporter des éléments. En fait, des caméras sont mises en place à tous les accès du bâtiment : à chaque niveau du parking, mais aussi dans le couloir de la galerie qui mène à la Rue Serpenoise

(sans qu'il soit possible de voir les personnes qui passent sur le trottoir) ainsi que sur la terrasse « de repos » de la locale, afin de pouvoir surveiller l'entrée "porte en verre".

Les élus ont demandé pour la prochaine instance des informations complémentaires concernant l'exploitation des images (par qui sont-elles visionnables, ou encore la durée de conservation...).

Point 10 : Situation par rapport au Covid

La direction nous a précisé qu'il n'était pas prévu pour l'instant de remettre en place la désinfection des points de contacts en cours de journée.

Pour les salariés positifs au Covid, la procédure est la suivante:

- Faire un test PCR ou antigénique
- Aller sur AMELI (qui délivre une attestation d'isolement qui fait office d'arrêt de travail)

A ce jour, les procédures restent inchangées par rapport à ces derniers mois (concernant le nombre de jours d'arrêt, et les modalités pour revenir, selon que le parcours vaccinal est complet ou pas).

Point 11 : Équipe de veille locale Metz

Il était prévu que le plan d'action, suite à la mise en place d'un dispositif d'analyse de situation dégradée à Metz, soit présenté aux élus au cours de cette instance du 20 juillet.

En l'absence d'un(e) représentant(e) du groupe ACCA (psychologues de travail qui ont accompagné et animé le collectif messin), les élus ont considéré qu'il n'était pas possible d'en débattre en l'état, et ont demandé le report du point à la prochaine instance le 23 Aout.

Point 12 : Modalités lors de tournages en 14/24, pour les trajets « domicile travail »

En marge de l'ordre du jour, nous avons évoqué la situation de journalistes qui sont amenés à travailler entre 22h et 6h30, et qui sont donc amenés à effectuer un trajet « domicile / travail » dans cette tranche horaire. Il est bien précisé dans l'accord collectif que s'ils ne peuvent utiliser leur véhicule personnel et qui ont donc la nécessité d'utiliser un taxi peuvent se le faire rembourser dans les mêmes conditions que les travailleurs de nuit. L'accord ajoute que ces dispositions sont cumulables avec la prise en charge des frais de transport en commun, conformément à la législation en vigueur.

Prochaine réunion de l'instance **le 23 août 2022 en Lorraine**
N'hésitez pas à nous poser vos questions.

Vos élus FO de proximité :
**Bruno Demange, Catherine Reggianini, Hervé Marchetti, Thierry Pernin,
Sophie Bartholmé et Yves Quemener**